



Modification entre prix du jour de la commande et facturation liv

Par **SCHOESER**, le **16/01/2009** à **15:29**

Bonjour,
Ce matin j'ai téléphoné à mon livreur de fioul. Il m'indique le prix du jour 0.627 E TTC.
Il me dit que le délai de livraison est de trois semaines. et que le prix à payer sera celui du jour de la livraison et non du jour de la commande comme cela se passe actuellement.
A t'il le droit de faire cela?
merci

Par **Tisuisse**, le **16/01/2009** à **18:55**

Bonjour,
A mon humble avis, c'est légal, comme pour toute livraison de carburant, dans la mesure où vous en êtes informé par écrit. Rassurez-vous, les produits pétroliers sont en train de baisser, c'est donc tout bénéf pour vous.